

M.J.S.E.A. infos 34



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

LA LETTRE DU COMITE

COMITE DEPARTEMENTAL DES MEDAILLES
DE LA JEUNESSE DES SPORTS
ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF

N°3 - JUILLET 2021



Médailleurs
de la Jeunesse, des Sports
et de l'Engagement Associatif

SOMMAIRE

Editorial

Page 1

La vie du Comité 34

Page 2

Le mot de la Présidente

Journée mondiale du bénévolat

Page 3

Remise de médaille à Palavas

Page 4

Remise de médailles à Frontignan

Page 5

Réunion du CD34 FFMJSEA

à Frontignan

Histoire

Page 6

Historique de la Médaille

Page 7

Loi du 1^{er} juillet 1901

Actualités

Page 8

Interview Midi-Libre

Page 9 et 10

Sport départemental

Page 11

Les 50 ans de la Fédération

Française du Sport Adapté

Culture

Page 12

Remerciements

EDITO

Les conséquences de la crise sanitaire que nous avons subie sont très nombreuses. En date de mai 2021 plus de 30% des Français présentent un état de dépression ! D'autres indicateurs montrent que l'anxiété touche plus de 25% des Français, 35% pour les troubles du sommeil...et ce sont les plus précaires, ceux en difficulté financière, les chômeurs et les jeunes qui sont le plus touchés.

Mais à côté de ça, des signes encourageants, et le retour à une vie presque normale, doivent nous permettre de positiver ! En effet, pendant cette période, les jeunes ont montré un dynamisme et une volonté de participer à l'effort collectif, espérons qu'ils continueront dans cette voie lorsque les choses se seront apaisées.

La campagne de vaccination étant la seule solution pour nous permettre trouver une solution définitive à cette crise sanitaire.

Malgré ces nombreux problèmes notre Comité a réussi à continuer de fonctionner, grâce à l'engagement sans faille des membres du Comité Départemental, et nous sommes presque à jour concernant les remises de médailles et de récompenses. Soyez persuadés que les remises à venir seront plus festives et conviviales !

Votre soutien lors de cette crise sanitaire nous a beaucoup touché et nous prouve votre engagement au sein de notre association. N'oubliez pas que cette LETTRE INFOS vous appartient, elle est le lien entre le Comité Départemental et ses adhérents ! N'hésitez pas à me contacter par mail ou par téléphone, je reste à votre disposition pour tous renseignements ou pour toutes propositions de suggestions concernant l'association !

Encore merci à vous et au plaisir de vous retrouver bientôt !

Christian BEIGBEDER

responsable des relations avec les adhérents

tél. : 06 62 07 60 81

e-mail : cd34ffmjsea.adherents@orange.fr

LE MOT DE LA PRESIDENTE

Cette année nous allons reconduire le **Challenge du Franc Jeu**, le **Challenge des Jeunes Sportifs** et nous répondrons favorablement à la demande du **Comité de l'Hérault de la Légion d'Honneur** qui, pour fêter son centenaire, nous a demandé d'être partenaire pour récompenser et mettre à l'honneur trois sports régionaux : les **joutes languedociennes**, les **courses camarguaises** et le **jeu de balle aux tambourins**.

Nous allons continuer à nous investir avec des partenaires pour mettre à l'honneur notre Comité !

Cela me fait penser à vous dire que nous aimerions accueillir encore plus de bénévoles au sein de notre Fédération, que les clubs ou associations s'investissent pour nous les faire connaître et nous permettre de les récompenser.

Et si chaque médaillé **du Sport, de la Jeunesse** et de **l'Engagement Associatif** se faisait un devoir d'amener un autre médaillé ne connaissant pas notre Fédération à se joindre à nous, notre famille de sportifs bénévoles n'en serait que plus grande et pèserait encore plus auprès des instances qui nous dirigent pour que nous puissions avoir plus de stades, de gymnases et de matériel pour que la France soit toujours dans la cour des grands à tous les niveaux.

Comme l'écrivait **André Malraux** :

« **Les idées ne sont pas faites pour être pensées, mais pour être vécues** ».

JOURNEE MONDIALE DU BENEVOLAT

Comme tous les ans, le 5 décembre marque la journée mondiale du bénévolat. Ce temps est l'occasion de mettre à l'honneur ces femmes et ces hommes qui s'engagent, de façon altruiste, en faveur des autres. Sur tous les territoires, ces bénévoles font vivre au quotidien des projets et des actions au service de la collectivité et de l'intérêt général.

Ces événements permettent de rappeler qu'en France, plus de 20 millions de personnes déclarent donner du temps, en dehors de leur famille, pour les autres. Parmi ceci, 14 millions de personnes sont bénévoles dans une ou plusieurs associations. Cela représente environ un quart de nos concitoyens.

Le 5 décembre 2021 aura donc lieu la JOURNEE MONDIALE DU BENEVOLAT qui a pour objectif de promouvoir et valoriser le bénévolat en récompensant de vrais bénévoles !

Nous reviendrons sur les événements qui seront organisés par notre Comité Départemental lors d'un prochain numéro de la LETTRE INFOS.



CRITERES :

- être bénévole
- sans notion d'âge
- non titulaire d'une distinction ministérielle.

REMISE DE MEDAILLE A PALAVAS

Le **lundi 31 mai 2021**, à la base nautique « Jean-Yves Descamps », a eu lieu la remise de la **Médaille de Bronze de la FFMJSEA** à **André FARIZON**, président du **Palavas Seniors Club** lors de l'Assemblée Générale de cette association affiliée à la **Fédération Française de Retraite Sportive**. Madame **Renée GRILLAT**, une de nos plus fidèle adhérente, avait organisé cette remise de main de maître ! Elle avait invité le **CD34FFMJSEA** représenté par sa présidente, **Monique AGUGLIARO**, et par le responsable du secteur Littoral, **Alain VIOLA**.

Monique AGUGLIARO a pris la parole, pour présenter la **FFMJSEA**, puis **Alain VIOLA** a énoncé le riche CV sportif et associatif du récipiendaire avant que la présidente ne décore **André FARIZON** de la **Médaille de Bronze de la Jeunesse, ses Sports et de l'Engagement Associatif** !

Avant de se séparer, **Christian JEANJEAN**, Maire de Palavas, a félicité le médaillé pour tout le travail et le dévouement développé au sein de ce club très actif de la commune, et a promis de nous retrouver dans de meilleures conditions sanitaires pour récompenser d'autres palavasiens ! Il était accompagné de **Michel ROZELET**, adjoint au Centre Nautique Municipal, de la SNSM et de la Base JY Descamps, Patrouille de France et Pêche et Association Nautique, et de **Chantal Dupuis**, conseillère municipale aux Risques Majeurs, Inondations, Tempêtes et SDIS, ainsi que de la trésorière du **Palavas Seniors Club**.



Monique AGUGLIARO décore **André FARIZON** de la médaille de bronze de la **FFMJSEA**



La Fédération Française de la Retraite Sportive a pour missions :

- *d'accueillir le plus grand nombre de seniors de plus de 50 ans pour leur permettre de bien vieillir et de préserver leur santé*
- *d'offrir la possibilité de pratiquer de nombreuses activités sportives physiques à moindre coût*
- *de former ses animateurs bénévoles pour garantir la sécurité et la convivialité des pratiques*
- *de développer et diffuser le concept Sport Senior Santé dont elle est à l'origine.*

REMISE DE MEDAILLE A FRONTIGNAN

Le **12 juin 2021**, dans la salle Bouvier Donnât, cinq bénévoles ont été honorés au titre des Médailleés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif. En présence de **Georges FORNER**, conseiller municipal, responsable des jumelages et de la mobilité internationale, représentant Monsieur le Maire de Frontignan, et des membres du Comité Directeur du **CD34MJSEA**, **Monique AGUGLIARO**, Présidente du **CD34MJSEA** a décoré des bénévoles très actifs dans les associations qu'ils représentent.

Avant de passer à la remise des médailles, **Monique AGUGLIARO** a remis à **Claude BALSAN**, président d'honneur du **CD34MJSEA**, une plaquette d'honneur pour les services rendus en tant que président de cette association. Une récompense amplement méritée après plus de 40 ans de bons et loyaux services dans le monde du bénévolat. Une distinction a également été remise à **David CASANOVA**, vice-président délégué du **CD34MJSEA**, par **Monique AGUGLIARO**. Cette distinction est accordée par la **FFMJSEA**, sur demande du président départemental, pour les personnes élus et impliqués dans les différents comités départementaux.

Les récipiendaires ont ensuite reçu leur décoration, signe de leur engagement au sein de la grande famille des bénévoles. **Sandrine MUNOZ**, membre actif de l'association **ADAGES Montpellier**, depuis 2010 à l'**ALEPA** activités et loisirs éducatifs auprès des enfants autistes et apportant aide et formation aux parents d'enfants polyhandicapés, **Jessica OLIVET**, co-présidente de l'**AS Poussan Rugby** après avoir occupée le poste de secrétaire du **CA Poussan Foot** et de l'**AS Poussan Rugby** et s'être investi auprès des jeunes de ces deux associations en tant qu'accompagnatrice, **Marie Eve BLONDEAU**, d'abord cheftaine des louveteaux sourds-muets, secrétaire bénévole d'une **CUMA**, créatrice de **SOS Amitié** à Agen et autres engagements, actuellement Présidente fondatrice du **Souvenir Français** de Balaruc les Bains et membre de l'**UNIN Héraultaise des Amicales des Anciens Combattants** et **Annie REY**, adhérente au **Tennis Club de Teyran** depuis 1987 et en charge de diverses manifestations, membre du bureau avant d'en prendre la présidence de 2002 à 2005, depuis secrétaire du club, organisatrice des tournois, gère l'école de tennis et officie en tant que juge-arbitre, ont donc reçu la **médaille de bronze de la FFMJSEA**.

Alain VIOLA a passé sa vie entre le foot, en tant que membre du comité directeur du **Football Club de Frontignan**, le rugby, secrétaire du **Rugby Club de Frontignan**, et les joutes, secrétaire de la **Société de Joutes de Béziers**. Il est aujourd'hui trésorier des **Francs Pétanqueurs Frontignanais** et fait partie de la commission du jury des joutes biterroises et frontignanaïses ainsi que responsable des déplacements des **Francs Pétanqueurs Frontignanais**. Il a reçu la **médaille d'argent de la FFMJSEA** des mains de **Monique AGUGLIARO**. Il est également membre du **CD34FFMJSEA** en tant que responsable du secteur Littoral.



Remise d'une plaquette d'honneur bien méritée à **Claude BALSAN** pour services rendus au sein du **CD34MJSEA**



Tous les récipiendaires autour de **Georges FORNER**, conseiller municipal, et **Monique AGUGLIARO**, présidente du **CD34MJSEA**

REUNION DU CD34FFMJSEA

Frontignan, le 12 juin 2021

Approbation du compte rendu de la réunion du 24 avril : Compte rendu approuvé à l'unanimité.

Convention avec la Légion d'Honneur : Après une rencontre avec **Madame ABEN** il est décidé de faire ce que l'on n'a pas pu faire en 2020 à cause de la pandémie. La signature de la Convention avec la **Fondation de la Légion d'Honneur** aura lieu à Grammont à 18 h 30 le lundi 12 juillet 2021. Un repas clôturera la cérémonie. Nous reviendrons prochainement en détail sur cette convention

Le point sur les adhérents : A ce jour, nous sommes 182 adhérents. Beaucoup apprécient la lettre du comité éditée par **Christian BEIGBEDER**. Il y a beaucoup de renouvellement et de nouveaux adhérents. La Présidente remercie tout le monde d'avoir fait le maximum pour contacter les gens.

Le Comité Régional : Après bien des péripécies et la démission de la Présidente, **Bernard DINAT** de l'Ariège a accepté de prendre la Présidence par intérim pour organiser l'AGRE en septembre.

Questions diverses : Un point a été fait avec la **Direction Générale de la Cohésion Sociale**. Il a été fait 34 demandes de médailles (dont 6 argent et 3 or) au niveau du département. Au niveau de la région 4 demandes ont été faites (3 bronze et 1 or).

Le site de la Fédération : Nos lettres d'info sont sur le site au niveau du magazine départemental et ainsi que nos remises de médailles. Dans la prochaine lettre infos, nous ferons un compte rendu du travail effectué depuis 6 mois et un article sur la convention avec la **Fondation de la L.H.**

Les plaquettes départementales : Elles ne vont plus être réalisées par la Fédération. **Monique AGUGLIARO** propose deux modèles personnalisés de 15X10 cm sur fond blanc avec les écritures sur fond de couleur de la plaquette, les membres du Comité Directeur valident la proposition.

Les dossiers du bénévolat : Il est attribué 10 plateaux par département. Ces plateaux seront remis le samedi 4 décembre, le 5 décembre journée nationale du bénévolat tombant un dimanche.

Relation avec les autres départements : **Myriam MONTAGNE** a créé une adresse spécifique **FFMJSEA** et a créé des groupes de contact avec toutes les adresses qu'elle a pu se procurer des association sportives. **Alain MARROT** évoque la création d'une page facebook des médaillés. Il va créer un site internet évoqué par **Gérard TUGAS**.

AG Hérault Sport : **David CASANOVA** a représenté notre comité lors de cette assemblée générale. **HERAULT SPORT** déplore une perte d'activité de 70%. Il y aura un changement de Directeur à la rentrée. Nouvelle AG le 8 juillet après la publication des résultats des élections départementales.

Remise de médailles : La prochaine remise de médailles et du challenge du jeune sportif aura lieu à **LODEVE** le 7 juillet en présence du Sous-Préfet. Au sujet du **challenge du jeune sportif** nous récompensons des jeunes de moins de 18 ans qui s'impliquent dans leur club. **José ROIG**, trésorier du **CDOS** va contacter le nouveau Président pour obtenir une subvention éventuelle. Il va également prendre contact avec **UNSS** pour l'organisation du **challenge du Franc-Jeu**.

Prochaine réunion du comité : lundi 20 septembre à **POUSSAN** à 18h.



Le Comité Directeur de l'Hérault de la FFMJSEA au travail !

HISTORIQUE DE LA MEDAILLE

Le **4 mai 1929**, par décret du Président de la République, **Gaston DOUMERGUE**, était créée la **Médaille d'Honneur de l'Education Physique**.

A cette époque, suite aux Jeux Olympiques initiés en **1896** par **Pierre de COUBERTIN**, le sport prenait de plus en plus d'importance. Ce fait fut pris en compte par **Gaston ROUX**, alors attaché de cabinet de **Henri PATE**, sous secrétaire d'Etat chargé de l'Education Physique, qui proposa la création d'une médaille destinée à récompenser le dévouement à la cause sportive.

Le **4 mai**, le décret était signé par le Président de la République **Gaston DOUMERGUE** et contresigné par **Pierre Parraud**, ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts. Il était suivi par un arrêté d'application en date du **7 mai** et la création de la **Médaille d'Honneur de l'Education Physique** paraissait au Journal Officiel le **3 août 1929**.

A la fin de la guerre, en **1946**, elle changeait de nom et s'appelait **Médaille de l'Education Physique et des Sports**, par décret du **27 novembre**.

Le **3 décembre 1956**, les démarches d'**Henri SCHUMACHER**, premier président de l'Association Nationale des Médaillés de l'Education Physique et des Sports (ANMEPS), association mise en place en **1951**, aboutissent à la création de l'**Ordre National du Mérite Sportif** avec trois grades et l'institution d'une **Médaille d'Honneur de la Jeunesse et des Sports** à un seul grade.

En **1963**, le Président de la République **Charles de GAULLE** et son gouvernement décident la création de l'**Ordre National du Mérite** et suppriment 17 Ordres dont l'**Ordre National du Mérite Sportif**.

En **1969**, La **Médaille Honneur de la Jeunesse et des Sports** est remplacée par la **Médaille de la Jeunesse et des Sports** avec trois échelons : bronze, argent et or, les durées de services étant fixées à 8, 12 et 20 ans minimum (décret 69-942 du **14 octobre**).

En **2013**, le **18 décembre**, le décret n°2013-1191 modifie les caractéristiques et les modalités d'attribution de la **Médaille de la Jeunesse et des Sports**.

Le décret élargit le bénéfice de la médaille de la jeunesse et des sports au domaine de l'engagement bénévole. La médaille s'appellera désormais **Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif**.

L'ancienneté nécessaire pour obtenir les médailles de bronze, d'argent et d'or est en outre réduite.

La **Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif** est décernée aux personnes pour les services rendus ou d'un engagement bénévole en faveur de l'intérêt général, et justifiant en outre les conditions d'ancienneté suivantes :

- médaille de bronze : six ans d'ancienneté
- médaille d'argent : dix ans d'ancienneté
- médaille d'or : quinze ans d'ancienneté.



La détermination de l'ancienneté tient compte des services militaires et assimilés accomplis en temps de paix ou de guerre et des éventuelles bonifications d'ancienneté afférentes ainsi que des services accomplis au titre du service civique dans une association.

Le contingent annuel de la **Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif** ainsi que la répartition des médailles mises à la disposition des préfets sont fixés par arrêté du ministre chargé de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Les médailles d'or et d'argent sont décernées par arrêté du ministre, après avis d'un comité dont la composition et les règles de fonctionnement sont fixées par arrêté du même ministre

LOI DU 1^{er} JUILLET 1901

Le 1^{er} juillet 1901, **Pierre WALDECK-ROUSSEAU**, président du Conseil, fait adopter, au terme d'une longue bataille parlementaire, la loi relative au contrat d'association, d'une portée considérable et qui garantit une des grandes libertés républicaines.

Ainsi, tout citoyen dispose du droit de s'associer, sans autorisation préalable. **La loi « 1901 »** fonde le droit d'association sur des bases entièrement nouvelles. Elle préserve la liberté et les droits des individus tout en permettant leur action collective. Elle met fin au régime restrictif et d'interdiction préventive de **la loi « Le Chapelier »**, de l'article du code pénal, de **la loi de 1854**. Elle ne restaure rien du droit corporatif d'antan et fonde le droit d'association sur les principes issus de la Révolution de 1789 : **primauté de l'individu, de ses droits et de sa liberté, liberté d'adhérer ou de sortir d'une association, limitation de l'objet de l'association à un objet défini, égalité des membres d'une association, administration de l'association par simple délibération de ses membres.**

La loi du 1^{er} juillet 1901 et le **décret du 16 août 1901** constituent les deux textes fondamentaux sur lesquels repose le fonctionnement des associations. L'article 1^{er} de la loi du 1^{er} juillet 1901, définit ce qu'est l'association : **« l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices ».**

Dès le premier article de cette loi, le législateur fait connaître sa volonté d'inscrire le régime juridique des associations dans l'esprit et les principes de droit commun des contrats régis par le code civil. Ce cadre de droit commun réglera au-delà des seuls articles que comprend **la loi du 1^{er} juillet 1901**, la construction, le fonctionnement et la dissolution de l'association.

L'ASSOCIATION EST UNE CONVENTION

Le législateur définit un cadre d'application de ce contrat tout à fait singulier et particulier, qui est le fondement même de cette spécificité associative et à laquelle sont attachés ses défenseurs. La mise en œuvre de ce contrat à l'initiative de deux ou plusieurs personnes devra respecter trois caractéristiques :

L'apport de connaissances ou l'apport d'activités

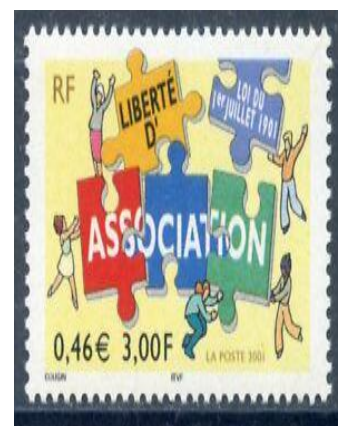
La volonté de mettre en commun des connaissances ou une activité, constitue l'un des éléments principaux du contrat d'association. L'absence d'un tel engagement serait de nature à remettre en cause la qualification d'un tel regroupement d'individus.

Une mise en commun permanente

Cette précision met l'accent sur le caractère permanent qui lie les parties du contrat. Les membres de l'association en échange de leur cotisation annuelle se réunissent pour une certaine durée dans le but autre que de partager des bénéfices. A travers cette définition, le législateur a laissé une grande liberté dans l'objet et le but que peuvent poursuivre les individus qui s'associent à ce contrat. On déduit donc de ce texte, qu'il est possible qu'une association puisse réaliser des bénéfices et exercer une activité économique, mais elle ne peut distribuer ses bénéfices de quelque manière que ce soit.

L'association est l'expression d'une liberté publique

En France, une liberté à valeur constitutionnelle (**L.1^{er} juillet 1901, art.2**) : « les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation, ni déclaration préalable ». Ce caractère de liberté publique a été affirmé et a été reconnu par le Conseil constitutionnel par décision du **16 juillet 1971** qui stipule qu'au nombre des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République et solennellement réaffirmés par le préambule de la Constitution il y a lieu de ranger le principe de la liberté d'association, que ce principe est la base des dispositions générales de la loi du **1^{er} juillet 1901** relative au contrat d'association. Pour mémoire, par cette décision, le Conseil constitutionnel a annulé une disposition législative qui prévoyait de soumettre à autorisation préalable de l'autorité administrative la création de certaines associations.



INTERVIEW MIDI-LIBRE

Gérard TUGAS, Membre élu de la Ligue Occitanie FFR en charge du Pôle Espoir, Président du Super Challenge de France Rugby, Vice-Président de l'Association ASBH, Membre du Comité Directeur de l'AFSVFP, Membre du Comité Directeur de l'APARE, **Membre du Comité Directeur départemental de la FFMJSEA.**

Vous venez d'être élu au comité directeur de l'AFSVFP. Qu'est-ce que cela vous inspire ?

C'est un honneur et une vraie fierté. J'ai la chance d'être entouré de personnalités ayant des responsabilités nationales importantes. Si l'on doit résumer son action, cette association consiste à agir, partout dans les territoires, pour un sport sans violence et pour le fair-play. Nous organisons, chaque année, des forums qui aboutissent à des publications ainsi que des propositions. Cette année, nous allons notamment axer notre travail sur le thème de l'arbitrage, avec l'enjeu de la protection des arbitres. Il y a quelques mois, nous avons travaillé sur les discriminations. Ces échanges nous permettent de voir quelles actions sont efficaces, et donc de les transposer dans d'autres disciplines.

En termes d'incivilités, quelles est la situation actuelle dans le monde sportif et ses clubs ?

Les choses sont en train d'évoluer. Aujourd'hui, les agressions d'arbitre ont bien diminué. Mais il reste encore du chemin à parcourir pour avoir un sport sans violence. Après, quand on parle de violence et de fair-play, il faut bien avoir en tête qu'elle peut être physique, mais également orale. Quand je vois des parents de petits gueuler comme des "putois", cela n'a pas de sens. Il suffit d'une seule personne pour tout pourrir. Heureusement, ces comportements sont minoritaires, mais il faut continuer d'agir sur ces problématiques. En Elite, les joueurs savent qu'ils peuvent être sanctionnés et donc mettre en péril leur carrière s'ils commettent une faute. En revanche dans les bas niveaux, nous retrouvons certains comportements très problématiques, et pas seulement sur la pelouse. Certains jeunes s'allument sur les réseaux sociaux et se retrouvent ensuite sur le terrain. La violence a évolué ces dernières années, elle a également changé de forme.

D'où la nécessité d'échanger sur ces phénomènes.

Exactement. C'est pour cela que ces partages d'expérience sont essentiels. Ce qui marche au football et au basket peut très bien fonctionner dans d'autres sports. Il faut avoir en tête que toucher un arbitre, c'est toucher un flic. Les sanctions doivent être très importantes, nous devons à tout prix protéger nos arbitres. Nous devons lutter par tous les moyens contre ces phénomènes de violence et d'incivilités. Alors, bien sûr, nous ne sommes pas prétentieux au point de penser que notre action arrêtera tous les problèmes. Mais nous faisons notre maximum pour les réduire et les éviter. Cela passe aussi par la valorisation de toutes les initiatives positives, qui sont nombreuses sur les terrains. Il n'a pas que des problèmes dans le sport, bien au contraire. Chaque jour, nous voyons de très belles choses au niveau du fair-play. Si je prends les vingt dernières années, les actes de violence ont diminué, il faut se rattacher à cela. Mais ce n'est pas pour cela qu'il faut relâcher nos efforts.

Les "Iris du Sport", organisés chaque année, permettent justement de valoriser les acteurs du sport qui véhiculent respect et fair-play.

Oui, c'est une initiative qui est très appréciée. Ce qui est intéressant dans cette action, c'est qu'elle peut aussi bien concerner un ancien vainqueur du Tour de France, qu'un anonyme qui s'investit dans un club amateur. Nous aimerions justement développer ce projet au niveau régional, voire départemental. Celles et ceux qui mettent en avant les valeurs positives du sport doivent être valorisés.

Propos recueilli par Béranger Tournier du Midi Libre.

CODE DU SPORTIF
Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

1. Se conformer aux règles du jeu.
2. Respecter les décisions de l'arbitre.
3. Respecter adversaires et partenaires.
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie.
5. Etre maître de soi en toutes circonstances.
6. Etre loyal dans le sport et dans la vie.
7. Etre exemplaire, généreux et tolérant.

MINISTÈRE DES SPORTS

AFSVFP
ASSOCIATION FRANÇAISE POUR UN SPORT SANS VIOLENCE ET POUR LE FAIR PLAY

FRANCE
Comité National Olympique et Sportif Français

SPORT DEPARTEMENTAL

Une équipe est née !

Les rugbyman du **MHR** ont sauvé leur saison en remportant la **finale du 24^{ème} Challenge Européen** le vendredi 21 mai 2021 devant 10000 supporters anglais à **Twickenham**. Le **MHR** a terrassé les **TIGRES de LEICESTER**, vainqueur de la grande coupe d'Europe en 2001 et 2002, sur le score de 18 à 17 ! L'expérience anglaise n'aura pas suffi face à l'abnégation défensive, à la solidarité du groupe et à l'état d'esprit des héraultais qui auront résisté jusqu'au bout ! Après 2016 à Lyon contre les **HARLEQUINS**, Montpellier s'est imposé avec brio et caractère à l'image du polyvalent $\frac{3}{4}$ sud-africain **Johan GOOSEN** désigné homme du match. Emmené par les anciens, dont le virevoltant demi de mêlée **Benoît PAILLAUGUE**, les Cistes ont fait oublier une saison compliquée et chaotique en **Top 14** où ils ont lutté jusqu'à l'avant dernière journée pour conserver leur place parmi l'élite. Cerise sur le gâteau, le **MHR** est qualifié directement pour la prochaine **Champion's Cup**, de quoi faire des rêves tout en bleu azur et bleu marine !



Une coupe mais pas de titre !

Après 2011, 2013, 2015 et 2016, les basketteuses de **LATTES-MONTPELLIER** ont remporté une **5^{ème} Coupe de France**, 75 à 74 face à **CHARLEVILLE-MEZIERES**. Longtemps en tête de ce match le **BLMA** menait de 5 points à la pause mais a vu les ardennaises revenir dans le dernier quart temps. Les gazelles, bousculées par les flammes carolos ont dû leur salut à un panier de **Julie ALLEMAND** à 6 secondes de la fin. La meneuse de jeu belge de 24 ans, étant désignée meilleure joueuse de la rencontre. L'autre pièce maîtresse de la rencontre côté **BLMA** étant l'arrière américaine **Myisha HINES-ALLEN** qui a pris le relais dans les ultimes secondes pour envoyer les montpellieraines en EUROLIGUE pour la saison prochaine. Quatrième de la saison régulière derrière **BASKET LANDES** le BLMA a retrouvé cet adversaire le 15 mai 2021 en finale du **CHAMPIONNAT de LIGUE FEMININE** après avoir sorti **BOURGES**, dans un match plein de suspens, sur le parquet des berruyères. Les joueuses de **BASKET LANDES** qui disputaient leur 1^{ère} finale se sont imposées 72 à 64 face à des gazelles en manque de réussite et qui ont craqué dans le 3^{ème} quart temps. L'entraîneur belge, **Thibaut PETIT** peut être fier de son groupe malgré quelques ennuis de fin de saison en coulisses. La suite de l'Histoire s'écrira sans lui et sans **Edwige LAWSON-WADE**, la directrice sportive ! Après quatre ans de mandat, le président **Franck MANNA** cède aussi sa place et 6 joueuses partent. Au niveau des arrivées notons **Olivia EPOUPA**, meneuse de l'équipe de France. Une page se tourne mais n'oublions pas cette saison remplie de belles émotions et de grande solidarité.



Des sportifs à l'honneur !



Maëlle MILLET, qui aura 17 ans fin août, est devenue **Championne de France Elite catégorie seniors** du **Concours Général de Gymnastique Rythmique** disputé à **Calais** le 22 mai 2021. La montpelliéraine qui fait partie du pôle espoirs basé au gymnase de la Mosson, a montré sa régularité en raflant la médaille d'argent au 4 engins (cerceau, ballon, massue et ruban). A noter qu'une autre montpelliéraine, **Lily RAMONATXO** s'est hissée sur la 3^{ème} place du podium. Très bon bilan des jeunes gymnastes du pôle qui ont enlevé 10 médailles ! Pas de repos pour **Maëlle MILLET** engagée aux **championnats d'Europe** en Bulgarie pour engranger de l'expérience à moins de deux mois des **Jeux Olympiques de Tokyo**.

La 1^{ère} manche de la **Coupe du Monde VTT Cross-Country** qui a eu lieu à **Albstadt** en Allemagne le 9 mai 2021 a vu la victoire de **Victor KORETZKY**, licencié au **Vélo Sprint Narbonnais**. Ce coureur de 27 ans natif de Béziers est devenu le premier français à remporter une manche de coupe du monde depuis **Julien ABSALON** en Andorre en septembre 2016. Le numéro 3 mondial s'est imposé au sprint devant le suisse **SCHURTER**, octuple champion du monde. L'héraultais s'est qualifié pour les **Jeux Olympiques de Tokyo** où il disputera ses 2^{ème} **J.O.** après ceux de **Rio** en 2016. Le palmarès de **Victor KORETZKY** est déjà bien fourni : **Champion du Monde de Cross-Country Juniors** en 2011 et **3 fois Champion du Monde par Equipes** en 2011, 2015, 2016.



Chez lui, à **Maraussan**, le jeune boxeur héraultais de 26 ans, **Mike ESTEVES**, a remporté le titre de **Champion de France des Supers Coqs** en battant à l'unanimité des juges l'expérimenté aixois **Sofian BELLAHCEN**. Huit semaines de préparation dans son club **ESPRIT BOXE 34** pour accéder au graal ! **Mike ESTEVES** n'a pas la grosse tête pour autant, il a depuis repris sa vie et son poste à la **SNCF** de **Béziers** où il travaille dans la maintenance ferroviaire.

A 33 ans, **Gaëlle NAYO-KETCHANKE** participera à **Tokyo** à ses derniers **J.O.** et espère en ramener une médaille pour couronner sa carrière. Malgré la perte de son papa un mois avant, la clermontaise est devenue **Vice-Championne d'Europe et médaillée d'or à l'épaulé-jeté en catégorie 81 kg**. L'héraultaise est stoppée par la pandémie de la **Covid** qui repousse les **J.O.** d'un an. Elle partage son temps entre l'INSEP en région parisienne pour les entraînements et l'hôpital à **Clermont l'Hérault**. Depuis **Gaëlle NAYO-KETCHANKE** a mis les bouchées doubles, elle est au top et prête pour **Tokyo** !



Textes écrits par Alain MARROT

LES 50 ANS DE LA F.F.S.A.

Cette année **2021** est l'année des **50 ans de la Fédération Française du Sport Adapté**, une fédération qui, depuis sa création en **1971**, a donné tant d'émotions, de partage, d'échanges et de solidarité ! Encore de belles années à venir grâce à leur savoir-faire, leur professionnalisme et leur soutien !

La **Fédération Française du Sport Adapté** est la fédération multisports au service des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique. Elle compte aujourd'hui plus de 65 000 licenciés, ce qui en fait la plus importante fédération de sportifs en situation de handicap en France.

La mission principale de la **FFSA** est d'offrir à toute personne en situation de handicap mental, quels que soient ses désirs, ses capacités et ses besoins, **la possibilité de vivre la passion du sport de son choix** dans un environnement voué à son plaisir, sa performance, sa sécurité et à l'exercice de sa citoyenneté.

Une Fédération multisports

La **Fédération Française du Sport Adapté (FFSA)** a reçu depuis **1977** délégation du **ministère des Sports** pour organiser, développer, coordonner et contrôler la pratique des activités physiques et sportives des personnes en situation de handicap mental ou psychique. Il s'agit de personnes (enfants, adolescents, adultes, personnes âgées) présentant :

- soit une déficience intellectuelle légère, moyenne ou profonde à laquelle peuvent être associés des handicaps physiques ou sensoriels (personnes polyhandicapées)
- soit des troubles psychiques.

Être aux côtés de la FFSA

- c'est soutenir des valeurs, une réflexion quotidienne sur nos enjeux
- c'est réaliser un acte citoyen en faveur de l'inclusion des sportifs en situation de handicap mental ou psychique
- c'est offrir une pratique équitable à tous et permettre à chaque sportif d'accéder à son excellence.

La FFSA se veut un lieu d'expériences, d'échanges multiples, favorisant une meilleure connaissance et reconnaissance du public sportif en situation de handicap mental et/ou psychique.



MEUBLES TUGAS A BEZIERS DEPUIS 1944

Marie-Pierre et Gérard, ainsi que leurs collaborateurs, seront heureux de vous recevoir dans l'un de leur magasin pour vous proposer un large choix de meubles, salons, literies et articles de décoration !

MONSIEUR MEUBLE TUGAS – rue de la Giniessse – route de Bessan – à côté de CASA

MEUBLENA-PLACE DE LA LITERIE ET MAISON CONVERTIBLE – 46 rue de l'Industrie, parking BUT

REMERCIEMENTS

*Dans un monde où le temps s'enfuit à toute allure,
dans un monde où l'argent impose sa culture,
dans un monde où parfois, l'indifférence isole,
les anges existent encore : ce sont les **bénévoles**.*

*Ces gens qui, par souci du sort de leur prochain,
prennent de leur temps pour tendre la main,
ces êtres généreux, qui s'oublient et se dévouent,
ne les cherchez pas loin. Ils sont parmi nous.*

*Étant fort discrets, ils ne demandent rien
ni merci, ni argent, ni aucun bien.
Pourtant, ce qu'ils donnent n'a pas de prix,
rien ne peut l'acheter : c'est une partie de leur vie.*

*Et c'est bien grâce à eux si Noël, pour certains,
demeure un jour de magie plutôt que de chagrin !
De tout cœur, nous désirons vous remercier :*

Puissiez-vous recevoir autant que vous donnez !



